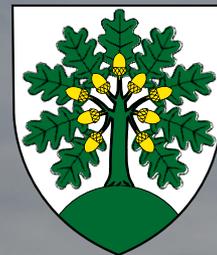


Montanaire Magazine

Journal d'information officiel
de la Commune de Montanaire
n° 41 - printemps 2025



Sommaire

- *Éditorial de Cécile Crisinel Favre*
- *Premières actions du PECC*
- *Informations sur le suivi des haies, arbres & lutte des chardons*
- *Evolution du Frelon asiatique*
- *Compte rendu du 25 mars 2025*
- *Toutes les actualités des villages*

Le printemps
se réveille sur
les collines de
Corrençon.

Editorial

Chères habitantes,
chers habitants de Montanaire,

En prenant mes fonctions de syndique en juillet 2024, j'ai rapidement pris conscience de l'ampleur des projets qui façonnent notre commune. Cette première année m'a permis d'apprécier le précieux soutien de mes collègues municipaux et de notre administration communale, dont l'engagement et le professionnalisme sont remarquables. Cette synergie positive est essentielle pour mener à bien les nombreux chantiers qui transforment Montanaire.

L'année 2025 marque une étape importante dans la modernisation de nos infrastructures communales.

Les travaux de rénovation de notre administration communale, après quelques rebondissements administratifs et une adaptation budgétaire néces-

saire, ont enfin pu démarrer en janvier. Cette rénovation extérieure, comprenant notamment l'installation de panneaux photovoltaïques, s'inscrit dans notre volonté d'améliorer l'efficacité énergétique de nos bâtiments.

Notre auberge communale connaît également une transformation majeure. Les travaux, débutés en ce début d'année, permettront d'offrir un établissement moderne et accueillant, avec des chambres confortables dotées de salles d'eau privatives, un restaurant rénové et des aménagements extérieurs repensés. Nous recherchons activement un-e exploitant-e pour faire vivre ce lieu emblématique dès novembre 2025.

Notre Plan Énergie et Climat Communal (PECC) entre dans sa phase concrète.

Après un état des lieux détaillé en 2024, nous déployons maintenant des actions ciblées : développement du photovoltaïque, promotion de la mobilité douce, renforcement de la biodiversité, ou

encore lutte contre les îlots de chaleur. Ces mesures témoignent de notre engagement pour un avenir plus durable.

Concernant nos infrastructures routières, les travaux à Chanéaz progressent selon le planning prévu, avec la finalisation du tapis routier prévue cet été. À Correvon, nous préparons activement la réfection de la Grand'Rue et des voies adjacentes, un projet qui fera l'objet d'études approfondies cette année.

Ces nombreux projets, bien que parfois sources de désagréments temporaires, dessinent le Montanaire de demain : une commune moderne, durable et agréable à vivre.

*Cécile Crisinel Favre,
syndique*



LES BRÈVES

Retour sur l'action « Coup de balai »

C'est par une matinée pluvieuse et fraîche le samedi 29 mars que s'est déroulée la première édition de l'action « Coup de balai » à Montanaire.

Une trentaine de bénévoles, petit-es et grand-es, a été accueilli avec café et croissant au terrain de sport de St-Cierges. Six parcours leur ont été proposés, incluant le centre de St-Cierges, les refuges du Molard et du Vusery, ainsi que le Battoir et les environs de l'église

de Chapelle. Équipé-e-s de gants et de gilet de sécurité, et après une brève instruction, le coup d'envoi a été donné vers 10 heures.

À 11h30, toutes et tous les participant-es se sont retrouvé-e-s au point de départ pour la pesée des déchets ramassés. **Au total, 24,49 kg de détritrus ont été collectés dans les différents lieux de St-Cierges et Chapelle.**

Un concours a récompensé les trois personnes ayant le mieux estimé le poids des déchets récoltés.

La matinée s'est conclue par un apéritif convivial, dans la joie et la bonne humeur. Un grand merci à l'ensemble des participant-es pour leur dévouement lors de cette belle initiative.

Pascal Arbenz



Nouvel abribus à l'arrêt Poste

THIERRENS : Un nouvel abribus a été installé à l'arrêt de bus de la Poste. Équipé d'un banc, il est accompagné d'une poubelle avec cendrier, et décoré d'une feuille de chêne inspirée du blason communal. Le trottoir a également été rehaussé pour répondre aux normes LHand (Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées), améliorant ainsi l'accès aux transports publics pour toute la population.



Remplissage des piscines

MONTANAIRE : Avec l'arrivée des beaux jours, la tentation sera grande de plonger dans l'eau. Pour rappel, lors d'installation d'une piscine semi-enterrée ou enterrée, une enquête est indispensable. Quand au remplissage, il est strictement interdit de le faire à partir d'une borne hydrante. Cela peut prendre un peu plus de temps, mais il n'y a pas d'autre possibilité que de se brancher à un robinet privé. Au vu du dernier été,

il est préférable de remplir sa piscine en début de saison pour économiser l'eau durant la saison chaude. Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à : greffe@montanaire.ch pour la pose et à m.rosset@montanaire.ch pour le remplissage.

Utilisation des herbicides dans les jardins privés

MONTANAIRE : Nous vous rappelons que l'emploi des herbicides est interdit sur les routes, les chemins, les places, les terrasses et les toits. Certains herbicides étant en vente libre pour les particuliers dans des magasins spécialisés, leurs règles d'utilisation sont clairement mentionnées, nous vous demandons de bien les lire et surtout de bien les respecter.

Merci à nos entreprises

CHAPELLE-SUR-MOUDON : Une rencontre économique s'est tenue au battoir, réunissant pas moins de 85 entreprises locales. Cet événement a permis de mettre en lumière le dynamisme économique de notre région. L'ARGDV a profité de l'occasion pour présenter ses activités et souligner l'importance du tissu économique local. Face au succès de cette initiative, une réflexion est en cours pour pérenniser cet événement qui renforce les liens entre les acteurs économiques de notre commune.

Travaux de sécurisation du ruisseau de la Faye à Denezzy

DENEZYZ : Suite à des intempéries en 2021, des branchages et des arbres sont tombés dans le ruisseau de la Faye et ont bouché le passage sous la route près de l'église à Denezzy. Le niveau des eaux est monté dangereusement et sans l'intervention rapide de la voirie, le centre du village aurait pu être inondé. La municipalité a demandé au bureau Gruner d'établir un rapport technique afin d'effectuer des travaux de sécurisation. Le projet a été présenté au voyer des eaux et à l'ingénieur forestier du canton. Suite à leur accord, une mise à l'enquête a été faite. Celle-ci n'ayant pas suscité d'opposition, nous avons pu entreprendre le chantier. Début avril, les travaux d'élagage ont été effectués par le triage de St-Cierges. Les travaux de curage, de terrassement et d'enrochement ainsi que la mise en place d'une nouvelle herse ont débuté le 28 avril 2025.



Bien éliminer les batteries lithium-ion pour éviter les accidents

Plusieurs incendies causés par des batteries au lithium-ion dans le processus de gestion des déchets ont fait les titres de l'actualité dernièrement. Mal triées ou endommagées, ces batteries chauffent et s'enflamment, pouvant provoquer d'importants dégâts. Afin de prévenir et d'éviter les accidents, chacun-e doit veiller à leur bonne élimination.

Les batteries au lithium-ion (BLI) sont omniprésentes dans les objets du quotidien. On les retrouve dans l'informatique, la téléphonie, la mobilité électrique ou les jouets mais également dans des produits dits



jetables, comme les cigarettes électroniques et de nombreux gadgets publicitaires. Ces batteries sont généralement équipées de système de sécurité évitant les risques lors de l'utilisation.

C'est au moment de l'élimination que le danger d'incendie augmente. En raison du manque d'information, seules 20% des BLI sont triées et recyclées. Mélangées à d'autres déchets potentiellement inflammables comme le papier, le bois, les plastiques, elles passent souvent inaperçues dans les volumes de matières récoltées.

Les piles et les accumulateurs font partie des déchets qui sont valorisés par les fabricants, les détaillants ou les importateurs. Vous pouvez donc les retourner directement auprès des commerces. Ces derniers ont l'obligation de reprendre gratuitement les piles et produits électroniques du même type que ceux de leur assortiment.

Si vous préférez apporter les produits à la déchetterie, veillez à les déposer au bon endroit. Ne placez jamais un objet contenant de l'électronique dans un sac poubelle ! En cas de doute, le personnel communal est toujours disposé à vous renseigner.

Premières actions pour le Plan énergie et climat communal (PECC)

Planter des haies indigènes, circuler à pied ou à vélo en toute sécurité et participer directement aux projets environnementaux : la Municipalité de Montanaire lance les premières actions concrètes de son Plan énergie et climat communal (PECC). Ces mesures visent à améliorer durablement la qualité de vie, la biodiversité et la mobilité douce au sein des neuf villages de la commune.

Sécurité piétons et vélos : à vous la parole

La Municipalité de Montanaire s'est engagée à favoriser la mobilité douce dans le cadre du projet « Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piétons et les vélos », afin d'encourager les déplacements quotidiens à pied ou à vélo. Ce projet concerne l'ensemble des villages et s'inscrit dans une volonté de rendre les trajets du quotidien plus sûrs et plus accessibles pour toutes et tous.

En parallèle à la planification des premières mesures, la Municipalité souhaite recueillir des observations concrètes sur le terrain. **Elle invite les habitant·e·s à signaler les chemins insuffisants ou interrompus, les passages jugés dangereux, les zones peu adaptées aux piétons ou aux cyclistes**, ou encore les endroits exposés au soleil où un peu d'ombre serait bienvenue. Les retours permettront de mieux cibler les priorités d'intervention dans chaque village et d'adapter les futurs aménagements aux besoins réels.

Envoyez vos suggestions détaillées jusqu'au 10 août 2025 à valentin.dubach@montanaire.ch

Valorisation des commerces de proximité

Promouvoir les circuits courts constitue l'une des pierres angulaires du PECC, car consommer local limite les trajets motorisés tout en soutenant l'économie villageoise. Un certain nombre de points de vente et de selfs de produits fermiers sont déjà bien connus et offrent une palette de prestations appréciées : produits laitiers, légumes, viandes, pains ou encore spécialités artisanales.

Pour compléter et enrichir cette liste, la Municipalité souhaite dresser un inventaire exhaustif des commerces existants et des nouvelles initiatives.

Les exploitant·e·s intéressé·e·s sont invité·e·s à transmettre leur nom, leur adresse, le descriptif des produits proposés, les horaires d'ouverture, leur logo et toute information utile à actu@montanaire.ch avant le 10 août 2025.

Commission énergie et durabilité en cours de constitution

Afin d'assurer un suivi cohérent et structuré du PECC, la Municipalité met en place une Commission énergie et durabilité. Elle sera composée de trois membres du Conseil communal et de deux à quatre représentant·e·s de la société civile. Cette commission a pour but d'appuyer la Municipalité dans la mise en œuvre des actions du PECC et plus largement dans le suivi des politiques communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité.

La commission aura pour mission de suivre l'avancement des projets, de proposer de nouvelles actions, d'étudier certains dossiers en amont et d'alimenter la réflexion sur les priorités à venir. Elle pourra aussi jouer un rôle de relais pour faire remonter des besoins ou des propositions concrètes du terrain.

Un règlement précisera son fonctionnement, notamment la durée des mandats, les modalités de désignation, les compétences attribuées et la fréquence des séances. À travers cette structure, la Municipalité souhaite consolider une approche transversale et continue de la transition énergétique et écologique à l'échelle locale.

Subvention pour le remplacement des haies de lauriers

Dans le cadre du plan d'action Biodiversité 2019-2030 du canton de Vaud, **une aide financière de CHF 60.- par mètre linéaire est accordée aux propriétaires qui remplacent leurs haies de lauriers** (*Prunus laurocerasus*) par des haies vives d'arbustes indigènes.

Pour bénéficier de la subvention, il suffit de télécharger le formulaire « Remplacement de lauriers » sur vd.ch, d'y joindre la liste des essences choisies, un plan localisant les haies avec les numéros de parcelle et les devis correspondants, puis d'envoyer le dossier à subventions.biodiv@vd.ch. Le délai de traitement est d'environ trois semaines.

Lutte contre les chardons et les cirses

le chardon des champs
Cirsium arvense



le cirse laineux
Cirsium eriophorum



le cirse vulgaire
Cirsium vulgare



Trois chardons et cirses sont considérés comme problématiques car leur prolifération représente un risque de contamination des parcelles agricoles, préjudiciable économiquement pour les agriculteur-riche-s.

Les trois chardons et cirses concernés sont : le chardon des champs, le cirse laineux et le cirse vulgaire.

Ces plantes nuisibles à l'agriculture profitent notamment des terrains agricoles, des zones forestières, des abords des chemins et routes, des chantiers de construction, des friches industrielles et des jardins d'agrément pour se développer.

Nous sommes tous-tes concerné-e-s par cette lutte car la dissémination des graines peut facilement s'étendre aux terres agricoles. Avec son puissant réseau racinaire, le chardon des champs forme des foyers ("ronds de chardons") qui peuvent s'étendre rapidement si on ne prend pas les mesures nécessaires (de 2 à 4 mètres par année). Une fois installé, le chardon des champs est particulièrement difficile à éradiquer et la lutte se fait sur plusieurs années.

L'élimination de ces plantes doit nécessairement avoir lieu au plus tard à la floraison afin d'éviter la dispersion des graines dans le voisinage. Arracher la plante ou couper les tiges en fleurs et évacuer avec les déchets incinérables (pas de compost). Il est important de surveiller les repousses de l'année et de répéter l'opération pour les éliminer à temps.

Taille des haies et élagage des arbres

Chaque année, nous faisons ce rappel et chaque année nous constatons que le règlement n'est pas respecté par tout le monde. Le délai de mise en conformité est fixé au 30 juin 2025. Passé ce délai, la commune fera effectuer les travaux à la charge du-de la propriétaire.

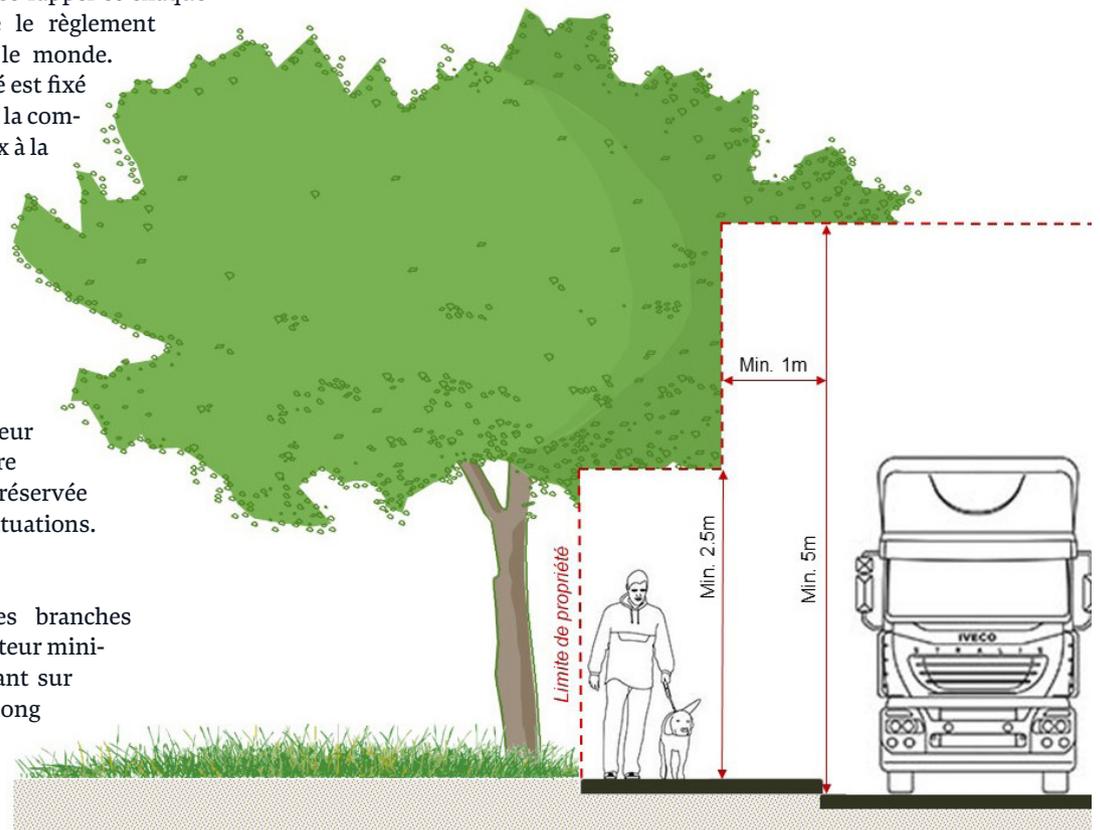
Pour rappel, voici les règles à respecter :

Emondage des haies

En limite de propriété, la hauteur maximale est fixée à 0,60 mètre lorsque la visibilité doit être préservée et à 2 mètres dans les autres situations.

Élagage des arbres

Au bord des chaussées, les branches doivent être taillées à une hauteur minimale de 5 mètres, en s'étendant sur un mètre vers l'extérieur. Le long des trottoirs, l'élagage doit atteindre une hauteur d'au moins 2,50 mètres, jusqu'à la limite de la propriété.

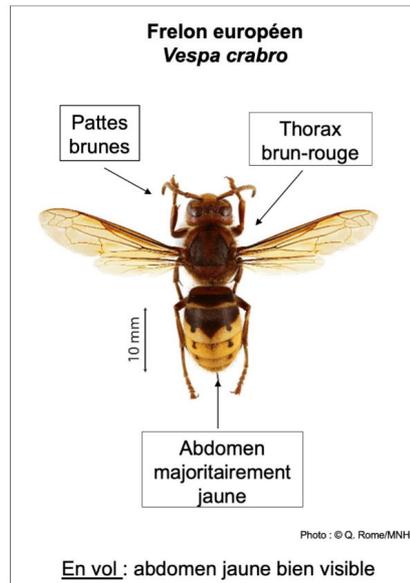
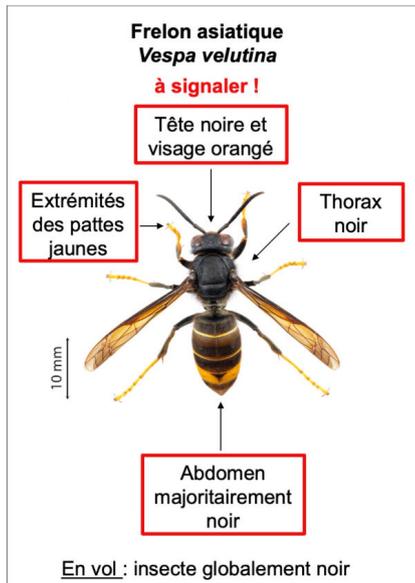
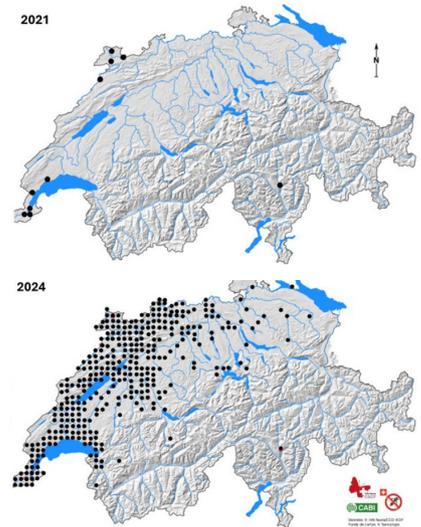


La lutte contre le frelon asiatique

Plusieurs responsables romands de la lutte contre le frelon asiatique s'inquiètent. En 2024, ils ont déjà détruit

près de 400 nids en Suisse romande, contre une dizaine seulement deux ans plus tôt.

Le frelon asiatique est un insecte nuisible pour les abeilles. Cet insecte construit ses nids primaires à l'abri près des habitations et ses nids secondaires en hauteur, au sommet des arbres. Les frelons asiatiques chassent les insectes comme les abeilles mellifères pour nourrir leurs larves. Ils sont reconnaissables à leur abdomen foncé (avec de fines rayures jaunes) et à l'extrémité jaune de leurs pattes.



Afin de pouvoir agir rapidement, il est important de signaler au plus vite les cas suspects

via frelonasiatique.ch, avec photo ou vidéo.

A la direction générale de l'environnement Division Biodiversité et paysage. Avenue de Valmont 30B, 1014 Lausanne.

Cherix Daniel : 079 324 54 47, cherix@unil.ch

POCAMA : Tout savoir sur les autorisations de manifestations

Définition légale d'une manifestation

Au sens de la législation, est considérée comme manifestation toute activité publique ou privée (incluant notamment les rassemblements, spectacles, soirées, expositions) soumise à autorisation communale préalable. Cette définition s'applique aux événements se déroulant sur le domaine public, dans les lieux accessibles au public, ainsi que sur le domaine privé lorsque les effets de l'activité sont susceptibles de porter atteinte à l'ordre public, notamment en matière de nuisances sonores ou d'impact sur la circulation.

Procédure de demande

La commune est le point de contact privilégié pour l'organisateur. C'est elle qui délivre l'autorisation de manifestation sur son territoire en prenant en compte les décisions ou préavis cantonaux.

De manière générale, une demande POCAMA est obligatoire dès 100 personnes, en cas de vente d'alcool, de musique forte ou si la manifestation impacte la circulation routière ou nécessite des parkings supplémentaires.

Si votre manifestation nécessite une demande POCAMA, celle-ci doit être effectuée via le site du Canton de Vaud (QR-Code), 3 mois avant le début de la manifestation. Si la demande est faite tardivement, le délai de traitement ne peut pas être garanti et la manifestation pourrait être annulée.

En cas de questions, nous vous invitons à contacter l'administration communale de Montanaira.



vd.ch

Compte rendu du 25 mars 2025

Pour ce premier conseil de 2025, 50 membres présents du Conseil communal se sont réunis à la salle du Conseil de Thierrens. Après l'acceptation du procès-verbal de la dernière séance tenue le 11 décembre 2024 à Neyruz-sur-Moudon, la séance est ouverte.

Informations du Président, Monsieur Frédéric Perrin

Faisant suite à la démission de 2 représentants du Conseil à des Associations, Madame Corinne Pittet est nommée pour représenter la commune au sein de l'EFAJE et Monsieur Pascal Crisinel pour l'Association de distribution d'eau de la Menthue.

Les votations fédérales du dimanche 18 mai 2025 sont annulées. La prochaine votation aura donc lieu le 28 septembre 2025.

Le Conseil d'Etat a pour but de moderniser la loi sur les communes qui date de 1956 et un avant-projet a été mis en consultation jusqu'au 31 mars 2025. La modification de cette loi est censée entrer en vigueur pour la prochaine législature (1er juillet 2026). Le bureau s'est réuni et a transmis ses remarques en suivant les recommandations de l'UCV (Union des Communes Vaudoises).

Lecture de la lettre de démission de M. Jean-Michel Reist du Conseil communal de Montanaire. L'assermentation d'un nouveau membre se fera au conseil d'octobre.

Lecture d'une lettre de parents d'élèves qui informe et demande le soutien du Conseil au sujet de problèmes importants de discipline sur le trajet d'un bus scolaire. Les différentes instances concernées (ASIRE, commune de Jorat-Menthue, directeur de l'établissement scolaire de Bercher et Plateau du Jorat, car postal et police) ont aussi été informées. Une réponse leur a été faite en précisant que cela n'est pas de la compétence de ce Conseil ni de la Municipalité de Montanaire mais bien de l'ASIRE. Une solution aurait été trouvée et mise en place depuis.

Préavis no 01/2025 – Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud

Une vidéo de présentation sur le sujet est passée pour que chaque membre du Conseil en comprenne les tenants, les aboutissants et les enjeux. Monsieur Bigler prend la parole pour donner les explications nécessaires aux membres du Conseil. La commission PACOM recommande l'acquisition des parcelles concernées pour développer de nouvelles zones d'activités et créer de nouveaux emplois. Le conseil accepte le préavis avec 38 voix.

Préavis no 02/2025 – Demande de crédit d'étude pour la réfection des infrastructures communales à Correvon

Après lecture du rapport de la commission, il est relevé que l'état des conduites d'eau et des chaussées du village de Correvon nécessite des travaux importants de réfection. L'aménagement d'un trottoir ainsi qu'un nouvel arrêt de bus est nécessaire pour répondre à la sécurité de tous. Le préavis pour la demande de crédit d'étude est accepté à l'unanimité par le Conseil.

Rapport des délégués aux diverses associations

Monsieur Lionel Jotterand, membre de l'association du triage forestier, Monsieur Dick-André Freymond membre de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux de Corrençon, Neyruz-sur-Moudon, Oulens-sur-Lucens et Villars-le-Comte et Monsieur Eric Gilliard, membre de l'association AECM (Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux usées de la région Coruz-Menthue) partagent leur rapport à l'assemblée.

Communications de la Municipalité

Monsieur Arbenz rappelle l'opération « coup de balai » pour samedi.

Madame Nathalie Jaton évoque les 2 chantiers importants du moment qui sont l'auberge de St-Cierges et l'ancien collège de Thierrens avec la recherche d'un repreneur pour l'auberge.

Madame Cécile Crisinel Favre aborde la question du renouvellement des autorités communales (élections du 8 mars 2026 pour la législature 2026 – 2031). Actuellement, le nombre est de 60 conseillers et 7 municipaux et Mme la Syndique propose un tableau comparatif sur différentes communes pour permettre aux membres d'avoir une vision plus claire. Après comparatif des avantages et des inconvénients en cas de diminution des membres de la Municipalité et du Conseil, il est demandé à l'assemblée de voter à titre indicatif. Le vote d'intention montre que les conseillers sont favorables à la diminution des membres de 60 à 50. Un préavis sera donc préparé pour une prochaine séance.

Divers

Un point de situation est demandé au sujet du PACOM. D'autre part, il est relevé que, lors d'élections ou de votations, tous citoyens de Montanaire peuvent être appelés pour participer au travail de dépouillement.

La séance est levée à 20h44 et le rendez-vous est pris pour le prochain conseil du lundi 23 juin 2025 à 19h.

Corinne Pittet, membre du bureau

Prochaines séances

Lundi 23 juin 2025 à 19h00
à Chapelle-sur-Moudon

Jeudi 2 octobre 2025 à 19h30 à Thierrens

Mercredi 10 décembre 2025 à
19h30 à Neyruz-sur-Moudon

Les séances sont ouvertes au public comme auditeur.

Course des Roches

En 1798 s'est déroulée "L'affaire de Thierrens", quand deux hussards français se sont fait attaquer par la garde locale, sur la route menant de Moudon à Thierrens. Cette embuscade a servi de prétexte à l'entrée des troupes françaises en Suisse ! Du coup « l'ours bernois » a été chassé par le « coq français », et cela a permis au canton de Vaud de proclamer son indépendance.



Bien plus tard, en 1991, une grande manifestation a été organisée pour commémorer les 700 ans de la Confédération helvétique, sous le nom de "l'affaire de Thierrens". A cette occasion, une course reliant Moudon à Thierrens a vécu sa toute première édition. Elle s'appelait la "course des hussards" et a vécu une seconde édition pour repartir ensuite dans l'oubli.

Tel le Phoenix, elle a réussi à renaître de ses cendres en 2003 lors de la cantonale FVJC à Thierrens!

Chaque édition a son lot de nouveautés pour s'adapter aux attentes de son public ou à l'actualité du moment dans la région. Le comité d'organisation doit également tenir compte des exigences croissantes imposées en matière de sécurité, de transport voire de chronométrage, ce qui génère des coûts supplémentaires.


COURSE DES ROCHES
23^{ème} 20 juin 2025

Alors on espère vous voir, soit en tenue sportive, ou alors tout simplement décontractée pour contempler ces sportifs de tous âges, boire un petit jus bien frais et manger une délicieuse fondue au son d'une chouette musique pour profiter pleinement des premières belles soirées d'été. Rendez-vous le vendredi 20 juin !



Informations utiles sur les divers réseaux sociaux ou sur le site : course-des-roches.ch.

La relève du Petit Nuage à St-Cierges

La Halte-jeux "Le Petit Nuage" à St-Cierges, une association bénévole qui oeuvre avec passion depuis plus de 30 ans, risque malheureusement de fermer ses portes à la fin de cette année scolaire si personne ne prend la relève.

Pour que cette belle aventure puisse continuer à offrir des moments magiques aux enfants, nous recherchons un-e Président-e, un-e Secrétaire ainsi que plusieurs bénévoles motivé-e-s pour juin 2025.

Votre aide pourrait être la clé pour que "Le Petit Nuage" continue de faire rêver les générations à venir.

Si vous avez envie de contribuer à la pérennité de ce projet unique, contactez Othilie Piot au 079 776 36 08.



Pro Senectute

S'engager

Engagez-vous auprès de Pro Senectute Vaud en partageant vos compétences et votre temps. Que ce soit pour organiser des Tables conviviales, accompagner individuellement des seniors ou animer des activités créatives et ludiques, votre engagement peut être ponctuel ou régulier. Contactez Natascha Sciuscio Montagna au 079 767 53 90 ou par email à natascha.sciuscio@vd.prosenectute.ch pour contribuer à cette mission solidaire.



PRO
SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE

Balade accompagnée

Diana Soares Gonçalves, bénévole, vous propose de passer un agréable moment en faisant une balade d'une heure à un rythme adapté aux seniors, suivie de discussion autour d'un goûter. L'activité est gratuite et soutenue par la Commune. Les balades se font, en général de 14h30 à 17h00.

Rendez-vous devant la Salle de Paroisse, Rue de la Cure 11, 1410 Thierrens les: **8 juin, 13 juillet, 14 septembre, 12 octobre, 9 novembre, 14 décembre 2025.**

Renseignements inscriptions jusqu'à 24h à l'avance : Diana Soares Gonçalves au 079 124 40 32



🏆 12 juillet 2025

Tournoi humoristique à 6 du FCT

Vous aimez le foot, la rigolade et les prétextes pour se déguiser ? Alors ne manquez pas le Tournoi à 6 Humoristique du FC Thierrens le samedi 12 juillet 2025 sur notre terrain du Grand Marais à Thierrens !

Ce tournoi de football humoristique est l'occasion parfaite de passer un moment convivial entre ami-e-s ou en famille, sans pression de la compétition. Le but ? Se déguiser, s'amuser et profiter d'une belle journée d'été !

Relancé l'année passée après plusieurs années d'arrêt, ce tournoi était une véritable tradition auparavant. L'année dernière, plus de 30 équipes ont répondu à l'appel, preuve que la formule séduit toujours autant !

Sur place, tout est prévu pour vous accueillir dans les meilleures conditions: restauration, tonnelle, bar à sangria... et la fête continue en soirée !

Inscriptions avant le 2 juillet par WhatsApp au 076 210 75 74.

Rendez-vous à 8h30.



🏆 1er août 2025

Montanaire et Boulens vous invitent à fêter le 1er août à Neyruz-sur-Moudon.

Montanaire et Boulens vous invitent à fêter le 1er août à Neyruz-sur-Moudon.

Comme chaque année, l'équipe de Croqu'en balade organisera une promenade accompagnée de spécialités culinaires diverses.

Le soir, l'apéritif est offert par les 2 communes, suivra, à 19h15, les discours de notre syndique et d'une conseillère d'état vaudois. Ensuite vous aurez la possibilité de vous restaurer et de voir le traditionnel feu d'artifice à 22h00.

Vous recevrez les informations détaillées et les modalités d'inscription dans un tout ménage qui sera envoyé en début d'été.

Nous nous réjouissons de passer ces moments avec vous toutes et tous !



🏆 2 août 2025 dès 19h

Soirée suisse

Cette année, la fête nationale se prolonge. Le groupe d'animation de Neyruz vous propose une soirée avec repas sur le thème de la Suisse à l'occasion de la Fête nationale. En animation musicale live, retrouvez le groupe «Les Bandits folkloriques».

Menu helvétique :

Apéro, Vol-au-vent & sa garniture estivale, Trio de saucisses typiques suisses, Rösti & ses haricots en vinaigrette, Sélection de fromages, Café gourmand & son digestif

Prix adulte : CHF 55.-

Prix enfant : CHF 20.- jusqu'à 12 ans

Réservations sur echallens-tourisme.ch

Marjorie, la multi-casquette

Je m'appelle Marjorie Franzini, habitante du magnifique village de Denezy et maman de deux enfants. Mon CFC d'employée de commerce en poche et plusieurs années d'expérience dans différentes administrations, je travaille actuellement au contrôle des habitants de Montanaire où j'ai le plaisir de vous répondre le mardi et mercredi matin. Je travaille également comme secrétaire pour le Conseil communal de Montanaire, comme secrétaire pour le Conseil intercommunal de l'ASIRE (Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens) et comme comptable pour une petite entreprise locale.

J'ai eu, à plusieurs reprises, l'occasion de participer aux activités de et sur la com-

mune de Montanaire, comme à la Halte jeux du Petit Nuage à St-Cierges comme maman bénévole puis au sein du comité, à cette magnifique et grande fête qu'a été UNION23 en tant que secrétaire du comité d'organisation et actuellement j'ai rejoint le comité de l'Association des Paysannes Vaudoises de St-Cierges et environs.

A travers ces diverses activités, j'ai eu la chance de rencontrer des personnes qui en valent le détour, attachées à leur région et dévouées dans leur fonction. Merci à toutes et à tous pour cette belle collaboration, passée, présente et à venir et au plaisir de vous voir à travers nos neuf villages.



Marjorie Franzini

Seniors en vadrouille au fil des traditions et des découvertes

Le groupe d'animation de Saint-Cierges et environs rassemble une quarantaine de seniors d'une partie de Montanaire: Saint-Cierges, Chapelle, Peyres-Possens et les communes voisines de Boulens et Jorat-Menthue.

Ces activités ont lieu une fois par mois d'octobre à mars. Notre programme comprend souvent des traditions incontournables comme la fondue en octobre, la fête de Noël en décembre, le loto de janvier et des conférences les autres mois. Depuis deux ans, nous partageons deux manifestations avec le groupement

"Soleil d'Automne" de Thierrens et environs; une sympathique initiative qui nous permet de mieux nous connaître.

L'été, entre juin et septembre, nous organisons 3 courses qui remportent toujours un grand succès. Si vous êtes intéressé-e-s, c'est avec un grand plaisir que nous vous accueillons au local de rencontre, la maison de paroisse de Chapelle-sur-Moudon.

Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Pierre-Alain Portmann au 079 604 13 44 ou Lise Vulliemin au 078 618 67 03.



Programme 2025

Mercredi 11 juin:

Terroir du Léman avec visite guidée de la fabrique de perles de St-Gingolph et le musée des barques et traditions puis Evian.

Mercredi 16 juillet:

Vieux-canton du Fricktal et croisière sur le Rhin de Rheinfelden à Bâle. Flânerie dans le Vieux Bâle.

Mercredi 13 août:

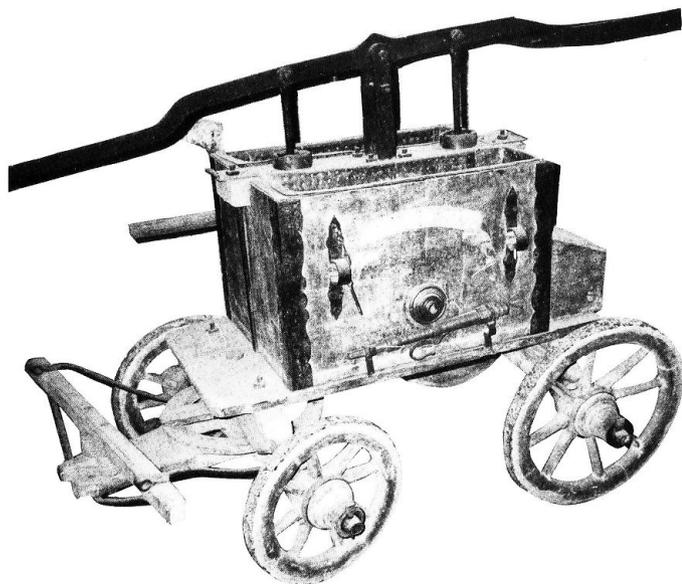
Région des Préalpes bernoises, balade dans l'emmental et télécabine de Marbachegg

Détails et inscriptions:

Monique Renaud: 079/504'73'64



Notre premier... camion de pompier



C'est certainement la première pompe à incendie de notre commune. Inscription sur le réservoir « St-Cierges 1791 ». Heureuse initiative que de l'avoir confiée au Musée du Vieux-Moudon.

La pompe marchait grâce à deux pistons actionnés par deux bras et plusieurs servants. L'alimentation en eau se faisait par une chaîne de seaux en cuir que l'on se passait de l'un à l'autre. Les tuyaux, eux, étaient en chanvre.

Source: © La photo et le texte proviennent du livre «Saint-Cierges. Histoire, image et souvenirs» par Jean-Louis Martin - Lausanne 1994 - Tome 2. Ce livre est disponible à l'administration communale au prix de 40 CHF.

Nous célébrons



Marianne Meystre

Thierrens, née le 10.08.1934



Jean Daniel Meystre

Thierrens, né le 12.04.1935



Paul Besson

Chapelle-sur-Moudon, né le 21.01.2025



Olivia Marchand

Thierrens, née le 09.02.2025



Evan Guenat

Saint-Cierges, né le 26.02.2025



Elie Millioud

Martherenges, né le 01.03.2025



Mahé Guillod

Thierrens, né le 04.03.2025



Marianne Meystre et Jean Daniel Meystre

Votre histoire nous intéresse !

Comme vous avez pu le remarquer dans la rubrique « Petite histoire », nous aimons relayer des faits du passé.

Donc si vous possédez des anecdotes, des souvenirs personnels, des témoignages d'événements

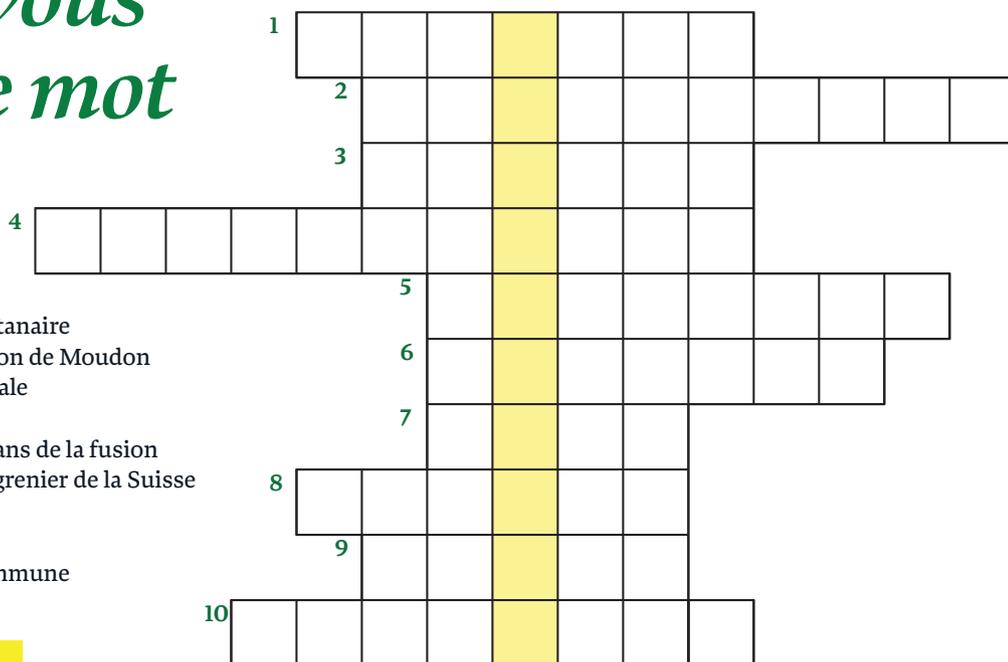
anciens, ou encore des histoires de familles enracinées ici depuis longtemps, n'hésitez pas à nous en faire part à actu@montanaire.ch, à passer à l'administration communale ou en nous l'envoyant par la poste. Nous sommes également intéressés par toute relique du passé comme des cartes postales ou images d'antan.

Toutes vos contributions seront précieuses pour enrichir notre journal et faire découvrir à tous des fragments méconnus de notre histoire locale.

Que vous souhaitiez écrire vous-même ou simplement partager vos souvenirs pour que nous les retranscrivions, nous serons ravis de collaborer avec vous.



Réussirez-vous à trouver le mot caché



1. Le Brigand du Jorat
2. District dont fait partie Montanaire
3. Surplombe la forêt en direction de Moudon
4. Production animale ou végétale
5. Chef-lieu du canton de Vaud
6. Fête qui a eu lieu pour les 10 ans de la fusion
7. Canton considéré comme le grenier de la Suisse
8. Acte de 9 communes en 2013
9. Capitale de la Suisse
10. Sont actives au sein de la commune

Prochaines séances du Conseil Communal

Lundi 23 juin 2025 à 19h00
à Chapelle-sur-Moudon

Jeudi 2 octobre 2025 à
19h30 à Thierrens

Mercredi 10 décembre 2025 à
19h30 à Neyruz-sur-Moudon

Les séances sont ouvertes au public
comme auditeur.

Prochaine édition

Le délai pour transmettre des
annonces et articles est fixé au
15 juillet 2025 à transmettre à:
actu@montanaire.ch

Parlons vaudois

Que signifient ces 5 mots ?

1. **Le chenit**
2. **Se requinquer**
3. **Une serpe**
4. **Un manoillon**
5. **Les tsausses**

Réponses - Mot caché

1. FROMAGE | 2. GROSDEVAUD | 3. DONJON | 4. AGRICULTURE | 5. LAUSANNE |
6. UNION23 | 7. VAUD | 8. FUSION | 9. BERNE | 10. SOCIETES

Réponses - Parlons vaudois

1. Le désordre | 2. Se reconforter, se retaper | 3. Une mauvaise langue | 4. Employé non qualifié |
5. Les pantalons